



Avance sur héritage entre frère et sœur

Par **Durand max**, le **31/01/2017** à **15:23**

Bonjour,

Mes parents ont une maison valeur 500 000€, ma sœur veut acheter le bas de la maison, ma mère ne veut pas lui vendre pour pas avantagé ma sœur à moi sur un futur héritage .

Donc j'ai pensé à une idée mais je sais pas comment la mettre en pratique. Actuellement je désire faire construire mais j'ai pas assez d'apport.

Je me suis dit que je pouvais récupérer l'argent que ma sœur va donner à mes parents pour l'achat du bas de la maison.

Mais parents reçois l'argent et pour pas que je sois lésée, ils me font une donation du montant qu'ils ont reçu, même si le bas de la maison est vendue un peu moins cher.

À la fin moi j'ai pris environ 100 000 € de donation, ma sœur sera propriétaire du bas de la maison, et mes parents auront toujours le haut de la maison qui sera l'héritage pour moi et ma sœur un jour.

Je veux savoir si cette idée est possible peut-on faire comme ça ?

Par **youris**, le **31/01/2017** à **17:26**

bonjour,

votre projet nécessite que votre mère vende une partie de la maison à votre soeur alors que vous indiquez qu'elle ne veut pas et ensuite que votre mère vous fasse donation ce qui nécessite qu'elle soit d'accord.

en outre cela nécessite de créer une copropriété puisqu'il y aura des parties communes et des parties privatives donc prévoir l'établissement d'un règlement de copropriété.

s'il y a déjà un désaccord entre votre mère et votre soeur, je ne suis pas certain que ce soit une bonne chose que votre mère et sa fille habite dans la même maison.

je vous conseille de consulter un notaire pour votre projet.

salutations

Par **Visiteur**, le **31/01/2017** à **22:33**

Bsr,

Vous dites "ma mère ne veux pas lui vendre pour pas avantaagé ma soeur à moi sur un futur héritage".

Mais votre solution est très injuste pour votre soeur car on ne lui fait pas de donation, Au contraire, elle va peut être s'endetter pour payer

Par **Durand max**, le **01/02/2017** à **00:08**

Merci pour vos réponses , ma mère et ma soeur s'entende bien , ma soeur vie déjà en dessous de la maison depuis plusieurs année et depuis elle a décidé de l'acheter pour faire des travaux d'agrandissement , un 4 pieces de 100m2 + jardin ça coûte environ 250000€ et on lui vend pour 100000€ donc elle fait disparaître une parti de l'héritage , c'est pour ça que moi je veux essayer de récupéré les 100000€ qu'elle donne à mes parents.

Maintenant va falloir faire une copropriété si je comprend bien pour transformer la maison en 2 appartements ?

Par **bluesman76**, le **03/02/2017** à **22:36**

Bonjour, voilà nous sommes héritiers à 3 + les 2 enfants de mon frère (qui compte pour 1) c'est a dire 4 héritiers JM décédé en 2002 ma mère est décédée récemment et nous laisse un studio à Palavas les flots face à la mer qui a été estimé par l'agence Laforêt entre 95000 et 105 000 Euros notre belle soeur la maman des enfants de mon frère qui veut bien le prendre à 95000 Euros vu qu'il y a quelques frais à effectuer il est face à la mer elle fait la proposition vers la Notairesse à 95000 qui nous contacte pour nous le dire nous sommes d'accord pour moi, pour une de mes soeurs et les enfants de ma belle soeur ; cette dernière avait envoyé à mon autre soeur un mail lui expliquant qu'elle était intéressée d'acheter ce studio mais pas de réponse et nous avons une info de la Notairesse que la soeur qui n'avait pas donné signe de vie dit que c'est elle qui prendra possession de ce studio mais comme une baie vitrée est abîmée elle voudrait nous en faire subir les frais dans l'héritage en annonçant 7000 Euros sachant que je suis allé voir sur le net en passant par Brico dépôt une baie vitrée est à 439 Euros Neuve avec Hyper isolation sachant que Brico dépôt a des artisans en sous-traitance même si le montage et le démontage revient à 2000 Euros tout compris nous n'arrivons pas à 7000 Euros là c'est déjà la première constatation 2ème nous avons baissé les prix pour notre belle soeur car il y avait des travaux donc nous ne voulons pas engendrer les frais annoncer par ma soeur nous en avons averti la Notairesse ma soeur veut prendre un Expert pour l'évaluation de ce studio mais nous avons aussi averti la Notairesse qu'elle paiera elle même cet expert que nous ne voulons pas en faire les frais et que nous ne descendrons pas le prix qui sera de 95000 Euros comme pour notre belle soeur elle dit que le studio est vétuste dans ces cas là elle n'a qu'à pas l'acheter nous ne la forçons pas à le prendre alors que sont les directives à suivre s'il vous plait ? merci de votre réponse. Encore Une petite question merci* Puis je prendre ma protection juridique pour cette affaire ?

Par **Visiteur**, le **03/02/2017** à **23:22**

Bsr,

95.000 n'est pas cher pour un 1ère ligne face mer, même à Palavas.

Pour le partage de la succession (et le studio en fait partie), il faut un accord des 5 parties prenantes, donc vous pouvez très bien refuser les conditions.

Par **bluesman76**, le **04/02/2017 à 10:25**

Bjr Merci Pragma pour la réponse je pense aussi que le studio est vraiment à un bon prix là où il est placé mais vous ne m'avez pas répondu entièrement à "mes questions" concernant les frais d'expertise et si nous refusons tout en bloc de ce que ma sœur veut faire : c'est à dire prendre un expert, pour en faire baisser le prix en faisant venir un expert à savoir si il est intègre déjà car c'est elle qui le ferait venir ensuite de vouloir nous faire subir les travaux de cette baie vitrée qui est endommagée sachant que le prix de vente en estimation varie entre 95000 à 105 000 Euros et que si nous le vendons à 95000 c'est pour palier à toute éventualité de frais à effectuer. Merci de votre réponse. Bien cordialement Guy